



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Énergie, Claude Turmes, à la question parlementaire n°6759 du 1^{er} septembre 2022 de Messieurs les Députés Gusty Graas et Max Hahn au sujet du partage de la valeur des énergies renouvelables

Monsieur le Ministre est-il au courant de ces mesures ?

Le Ministère est au courant que différents pays mettent en œuvre diverses mesures spécifiques afin que les particuliers puissent bénéficier (financièrement) du développement des énergies renouvelables, tel que les exemples cités en France et en Irlande. Les mesures citées dans la question parlementaire s'inscrivent dans le plan REPowerEU présenté par la Commission européenne le 18 mai 2022 qui prévoit entre autres une expansion plus rapide des énergies renouvelables et comprend également des recommandations pour simplifier et accélérer les procédures d'approbation. Dans ce cadre, le ministère de l'Énergie travaille constamment sur des mesures pour accélérer le développement de toutes les technologies renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque, la géothermie et le biogaz.

Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'une mesure pareille au Luxembourg pourrait contribuer à l'accélération de la transition énergétique et de la construction de projets d'énergies renouvelables ?

Dans une réponse à la question parlementaire No 6609, le Ministre a déjà indiqué que la plupart des sociétés actives dans l'éolien donnent à la fois à la commune d'implantation et à ses habitants l'opportunité d'acquérir des parts dans la société exploitant le futur parc éolien.

Le Ministre salue que le développement de l'éolien dans le contexte national se fasse en règle générale avec la participation citoyenne locale. En outre, le Ministère est en train d'analyser les possibilités de prévoir des dispositions légales pour assurer cette participation.

Luxembourg, le 5 octobre 2022

Le Ministre de l'Énergie
(s.) Claude Turmes